

# VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES IMMOBILIERES EN UN SEUL LOT

## Un IMMEUBLE

situé 35 rue Léon NOEL, 06400 CANNES

*Élevé sur cave, d'un rez-de-chaussée, d'un premier étage et d'un second étage*

*Composé de 9 appartements, **inhabitables en l'état***

Section cadastrée CS n°40 d'une contenance de **01 a 42 ca**

## TRIBUNAL JUDICIAIRE DE GRASSE

37 Avenue Pierre Séward, 06130 GRASSE

**LE JEUDI 10 DECEMBRE 2026 à 9 h00**

**MISE A PRIX : 200.000,00 € (DEUX CENT MILLE EUROS)**

**POUR ENCHERIR** : les enchères ne peuvent être portées que par un Avocat inscrit au barreau de GRASSE, contre récépissé d'une caution bancaire irrévocable ou d'un chèque de banque libellé à l'Ordre de « M. le Bâtonnier de l'Ordre », représentant 10% de la mise à prix sans que le montant de cette garantie ne puisse être inférieur à 3.000 €.

**Possibilité de Surenchère du 10<sup>ème</sup>** : dans les 10 jours de l'adjudication, par un Avocat du barreau de GRASSE.

### **A LA REQUETE DE :**

**Maître Didier CARDON**, Mandataire Judiciaire, pris en sa qualité de Liquidateur Judiciaire domicilié 15 impasse de l'Horloge 06110 LE CANNET Tel :04.92.18.33.10 - **POURSUIVANT**

**Ayant pour Avocat postulant** : **Maître Valérie CARDONA**, Avocat au barreau de GRASSE, domiciliée Les Elfes C, 88 boulevard CARNOT, 06400 CANNES, Tel: 09.86.23.42.30  
Mail :cabinet@cardona-avocat.fr / Site Internet : www.cardona-avocat.fr ;

**OCCUPATION** : l'immeuble est actuellement inhabitable du fait des arrêtés de *péril grave et imminent*, ainsi que d'*interdiction d'habiter et d'utiliser les lieux*, dont il fait l'objet et demeure occasionnellement squatté ;

### **DESIGNATION - DESCRIPTION :**

Sur la commune de **CANNES (06400) UN IMMEUBLE situé 35, rue Léon-Noël**,

Ledit immeuble élevé sur cave, d'un rez-de-chaussée, d'un premier étage et d'un second étage, avec petite cour,

Figurant au cadastre **Section CS N° 40** Lieu-dit : 35 rue Léon-Noël Contenance : 0 ha 01 a 42 ca

L'immeuble est composé de 9 appartements, mais n'a pas fait l'objet d'un état descriptif de division et n'est donc pas structuré en lots de copropriété.

L'état général, tant intérieur qu'extérieur, de l'immeuble est **très dégradé**.

Les appartements sont inhabitables en l'état et l'immeuble fait l'objet d'un arrêté 14/1776 portant péril grave et imminent, d'un second arrêté 14/1823 portant péril grave et imminent et d'un arrêté 14/2270 portant interdiction temporaire d'habiter et d'utiliser les lieux.

Les adjudicataires sont invités à se reporter au contenu du PV descriptif de Commissaire de Justice et aux diagnostics techniques, annexés au Cahier des conditions de vente pour de plus amples informations.

### **CAHIER DES CONDITIONS DE VENTE :**

RG N° : 26/108 Consultable au greffe du Tribunal Judiciaire de GRASSE où il a été déposé le 21.09.2026 ou au Cabinet de Maître Valérie CARDONA, sous réserves des restrictions liées aux circonstances sanitaires et à la prise de RDV

### **VISITES DU BIEN :**

SCP FONTAINE-PEDRONI, Commissaires de justice à CAGNES SUR MER, Sur place :

Le **Jeudi 26 Novembre 2026 de 11h à 12h** et le **Jeudi 03 Décembre 2026 de 14h à 15h**